



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION COVID19 POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

Version 12 / 15.04.2021

INTRODUCTION

Les concepts de protection doivent viser à mettre en œuvre les principes généraux contre la propagation du coronavirus, y compris dans le contexte des activités sportives.

Il s'agit des principes généraux suivants :

1. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP.
2. Portez un masque lorsque vous êtes loin de chez vous et que vous ne pouvez pas vous éloigner des autres entout temps. Le masque doit toujours couvrir le nez et la bouche.
2. Distance sociale / traçage strict des personnes. Traçage strict des personnes si la distance est répétition inférieure à 1.5 mètres
3. Groupes de formation. Si possible, groupes toujours composés des mêmes personnes et enregistrement des participants pour suivre les éventuelles chaînes d'infection.
4. Les personnes particulièrement vulnérables doivent respecter les exigences spécifiques de l'OFSP.

Les bases juridiques sont l'Ordonnance 2 sur le COVID-19 (818.101.24), la loi sur le travail (RS 822.11) et ses règlements.

OBJET ET FINALITÉ DU CONCEPT DE PROTECTION DE SWISS SQUASH

Le concept de protection suivant décrit les exigences à remplir pour pouvoir pratiquer le squash.

Les directives s'adressent aux responsables des clubs de squash, aux entraîneurs, aux exploitants d'établissements et aux organisateurs d'événements liés à la pratique du squash. Ainsi qu'aux athlètes amateurs, de compétition et de haut niveau.

Les directives servent à définir les mesures de protection à mettre en œuvre. Ces directives et instructions sont basées sur les exigences officielles.

BUT DE CES MESURES

Protéger les joueurs et joueuses, les entraîneurs et les personnes travaillant dans les exploitations concernées, ainsi que la population en général contre l'infection par le nouveau coronavirus.

Établir des règlements obligatoires pour les clubs, les centres, les entraîneurs et les joueurs et joueuses de squash.

Permettre aux entraîneurs de squash de retourner au travail.

RESPONSABILITÉ

Swiss Squash précise les mesures à prendre. La responsabilité de la mise en œuvre incombe aux responsables des clubs de squash, aux entraîneurs, aux exploitants d'installations et aux organisateurs d'événements. Pour cette raison, chaque club/centre doit désigner un représentant Covid 19 pour s'assurer que toutes les exigences sont remplies et doit le communiquer à Swiss Squash.

Swiss Squash considère ce document comme obligatoire pour tous les membres du club/centre de Swiss Squash, pour les entraîneurs de squash ainsi que pour les joueurs et joueuses de squash.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

RÉDUCTION DE LA PROPAGATION DU NOUVEAU CORONAVIRUS

Transmission du nouveau coronavirus

Les trois **principaux modes** de transmission du nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) sont :

- Contact étroit : si vous vous tenez à moins de deux mètres d'une personne malade.
- Gouttelettes : si une personne malade éternue ou tousse, les virus peuvent pénétrer directement dans les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'une autre personne.
- Mains : des gouttelettes contagieuses se déposent sur vos mains lorsque vous toussiez et éternuez ou touchez vos muqueuses. De là, les virus sont transférés sur les surfaces. Ainsi, une autre personne peut transmettre le virus à ses mains, puis atteindre ainsi la bouche, le nez ou les yeux lorsqu'elle se touche le visage.

Protection contre la transmission

Il existe **trois principes de base** pour empêcher la transmission :

- Maintien à distance, propreté, désinfection des surfaces et hygiène des mains.
- Protéger les personnes particulièrement vulnérables.
- Isolement social et professionnel des malades et des personnes en contact étroit avec les personnes malades.

Les principes de prévention de la transmission sont basés sur les principaux modes de transmission mentionnés ci-dessus.

La transmission par contact étroit, ainsi que la transmission par gouttelettes, peut être empêchée en respectant une distance d'au moins deux mètres avec les autres personnes ou en installant des barrières physiques. Afin d'éviter la transmission par les mains, il est important que toutes les personnes aient une hygiène des mains régulière et approfondie et que les surfaces fréquemment touchées soient nettoyées.

Maintien à distance et hygiène

Les personnes infectées peuvent être contagieuses avant, pendant et après l'apparition des symptômes du COVID-19. Par conséquent, même les personnes sans symptômes doivent se comporter comme si elles étaient contagieuses (elles doivent garder une distance avec les autres). Il existe des règles d'hygiène et de comportement selon l'OFSP dans sa campagne «[Voici comment nous protéger](#)».



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

1. RÈGLES DE BASE POUR TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES

Les responsables des clubs de squash, les entraîneurs, les exploitants d'installations et les organisateurs d'événements, ainsi que les joueurs et joueuses de squash, doivent s'assurer que les conditions suivantes sont remplies.

1.1 ÉVALUATION DES RISQUES ET TRI

Les joueurs et joueuses, entraîneurs ou employés présentant des symptômes de maladie doivent le signaler au centre afin que toutes les personnes qui se trouvaient dans le centre en même temps que la personne concernée puissent en être informées et être invitées à s'isoler.

1.2 HYGIENE DES MAINS

Les joueurs et joueuses de squash, les entraîneurs et les personnes travaillant dans les exploitations concernées doivent se laver régulièrement les mains.

À cette fin, les responsables des clubs de squash, les entraîneurs, les exploitants d'installations et les organisateurs d'événements doivent mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Mise en place de stations d'hygiène des mains :
Les joueurs et joueuses de squash, les entraîneurs et les personnes travaillant dans les exploitations concernées doivent pouvoir se laver les mains à l'eau et au savon ou se les désinfecter avec un désinfectant pour les mains en entrant dans le centre de squash.
- Les entraîneurs et les personnes travaillant dans les exploitations concernées doivent se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon. Ceci doit être notamment le cas avant l'arrivée sur le lieu de travail, entre les sessions d'entraînement, avant de se mettre au service des clients et avant et après les pauses. Lorsque cela n'est pas possible, il est nécessaire de se désinfecter les mains.
- Suppression des objets inutiles qui peuvent être touchés par les clients ou les joueurs et joueuses de squash.

1.3 GARDER SES DISTANCES

- Les personnes travaillant dans les exploitations concernées doivent se tenir à une distance de 1.5 m les unes des autres.
- Les personnes travaillant dans les exploitations concernées doivent se tenir à une distance de 1.5 m des joueurs et joueuses de squash et des tiers.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

2. RÉGLES POUR LES EXPLOITANTS D'INSTALLATIONS

2.1 Inscription des joueurs et des joueuses

La traçabilité des joueurs et des joueuses ayant réservé un court doit être garantie. Lors de l'enregistrement des joueurs et joueuses de squash, il est nécessaire de respecter les exigences de protection des données.

2.2 Définition des zones de passage et de séjour

Les exploitants d'installations doivent mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Placer des marquages au sol pour garantir que la distance entre les personnes présentes au centre soit d'au moins 1.5 m et pour respecter le flux de personnes.
- Assurer une distance de 1.5 m entre les clients en attente.
- Assurer une distance de 1.5 m dans les toilettes publiques.

2.3 Répartition des locaux

Les exploitants d'installations veillent à ce que les zones de travail soient séparées des clients par des rideaux, des paravents ou des vitres de séparation. La taille de la pièce doit permettre de respecter la règle de distance sociale minimale de 1.5 m.

2.4 Limiter le nombre de personnes

Les exploitants d'installations assurent ce qui suit :

- Ne laisser entrer dans le centre que des personnes ayant réservé un court de squash.
- Les files d'attente sont déplacées à l'extérieur du bâtiment.
- Si les clients attendent dans le centre, une zone d'attente séparée est aménagée en maintenant un espace suffisant entre les personnes en attente.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

2.5 PERSONNES PARTICULIEREMENT VULNÉRABLES

Les personnes particulièrement vulnérables continuent de suivre les mesures de protection de l'OFSP et restent chez elles dans la mesure du possible. La protection des employés particulièrement vulnérables est réglementée en détail dans l'Ordonnance 2 COVID-19.

Les exploitants d'installations prennent l'une des mesures suivantes :

- Remplir ses obligations professionnelles à domicile, éventuellement en effectuant un travail de substitution en dérogation au contrat de travail.
- Aménager un espace de travail clairement défini à une distance de 2 m des autres personnes.
- Proposer un travail de substitution sur place.

De plus, les personnes malades de l'entreprise doivent être renvoyées immédiatement chez elles et doivent se mettre en auto-isolement conformément à l'OFSP.

2.6 ÉQUIPEMENT DE LOCATION

Les règles suivantes s'appliquent au matériel de location :

- Il est conseillé aux clients de ne pas utiliser de matériel de location.
- Les raquettes et les chaussures sont désinfectées intensivement après chaque utilisation.
- Les balles doivent être amenées par les clients eux-mêmes ou achetées neuves.

2.7 BOUTIQUES

Les boutiques peuvent être ouvertes si les règles d'hygiène du BAG et la distanciation sociale peuvent être respectées.

2.8 RESTAURANT / CLUB HOUSE

Seule la zone extérieure peut être utilisée.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

2.9 NETTOYAGE

Principes généraux

Les exploitants d'installations s'assurent du nettoyage régulier et en fonction des besoins des surfaces et des objets après utilisation, surtout s'ils ont été touchés par plusieurs personnes, ainsi que de l'élimination correcte des déchets.

Toilettes

Les exploitants d'installations s'assurent d'un nettoyage régulier des toilettes.

Déchets

Les exploitants d'installations mettent en œuvre les mesures suivantes :

- Vidange régulière des poubelles.
- Éviter de manipuler les déchets ; toujours utiliser des outils (balai, pelle, etc.).
- Porter des gants lors de la manipulation des déchets et les jeter immédiatement après utilisation.
- Ne pas comprimer les sacs à ordures.

2.10 INFORMATIONS

Informez les employés, les joueurs et joueuses et les autres personnes concernées des directives et mesures.

Information client

Les exploitants d'installations mettent en œuvre les mesures suivantes :

- Avis des mesures de protection prises selon l'OFPS à chaque entrée.
- Avis et informations sur les mesures de protection spécifiées dans ce règlement.
- Informer les clients qu'il est préférable d'utiliser le paiement sans contact.
- Informer les clients que les clients malades doivent se placer en auto-isolement conformément aux instructions de l'OFPS.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

Information pour les employés

Les exploitants d'établissements fournissent aux employés particulièrement vulnérables des informations sur leurs droits et les mesures de protection prises dans l'entreprise.

2.11 FONCTION DE CONTRÔLE

Les exploitants d'installations vérifient que les mesures de protection sont mises en œuvre efficacement.

Exemples de mesures de contrôle :

- Instruction régulière des employés sur les mesures d'hygiène, la manipulation des masques de protection et le comportement sûr avec la clientèle.
- Remplir régulièrement le distributeur de savon et de serviettes jetables et s'assurer qu'il y a suffisamment de stock.
- Vérifier et remplir régulièrement les réservoirs de désinfectant (pour les mains) et de produits de nettoyage (pour les objets et / ou les surfaces).
- Dans la mesure du possible, attribuer des tâches à faible risque d'infection aux employés particulièrement vulnérables.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

3. RÈGLES POUR LES JOUEURS ET JOUEUSES DE SQUASH

Par la réservation et la confirmation de sa place, le joueur et la joueuse acceptent les exigences suivantes :

- Les mesures d'hygiène doivent être respectées
- Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés à l'avance.
- Les joueurs et joueuses de squash effectuent des paiements sans espèces chaque fois que cela est possible.
- Les joueurs et joueuses de squash doivent amener leurs propres balles.
- Il est nécessaire de renoncer à la «poignée de main» traditionnelle.
- Arrivée et Départ: Recommandé à pied, à vélo ou en voiture, veuillez éviter les transports en commun si possible.

4. REGLES POUR LES INSTRUCTEURS DE SQUASH

Les entraînements privés ne sont autorisés qu'aux groupes de personnes suivants :

- Juniors nés en 2001 ou plus tard
- Juniors / joueurs et joueuses qui s'entraînent régulièrement dans un centre de performance national ou régional
- Juniors / joueurs et joueuses avec une Swiss Olympic Card (tous niveaux)
- Athlètes de l'équipe nationale junior, athlètes de l'équipe nationale d'élite et athlètes de l'équipe vétérans.
- Joueurs et joueuses avec une licence PSA (toutes catégories)
- Athlètes des équipes NLA
- Les sports amateurs: Les cours privés pour deux, dans lesquels la régulation de distance de 1,5 m peut être observée, sont autorisés.

5. REGLES POUR LE SPORT DE COMPETITION ET DE HAUT NIVEAU

Les activités sportives individuelles ou en groupe jusqu'à 15 personnes maximum (ou en équipes de compétition constantes) sont possibles.

Les entraînements dans les clubs NLA avec plus de 15 personnes sont possibles.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

6. RÈGLES POUR LES SPORTS AMATEURS

6.1 APERÇU

Les jeux et exercices COVID-19 à distance (1,5) pour deux sont autorisés.

Jusqu'à nouvel ordre, les formes de jeu et les exercices avec 3 personnes ou plus en même temps sur le terrain ne sont pas, autorisés.

Annotation:

Les personnes qui vivent dans le même «ménage privé» peuvent jouer au squash sans restrictions.

6.2 FORMES DE JEU

L'entraînement seul (entraînement en solo) ainsi que les jeux et exercices pour deux sont autorisés, dans la mesure où la distance de 1.5 m peut être respectée. Swiss Squash propose une sélection adaptées de formes de jeu «compatibles coronavirus» sur <https://squashtraining.ch/>.

Si d'autres formes sont jouées, les deux joueurs doivent s'assurer que la distance de 1,5 m est toujours maintenue ([Distance Squash](#)).



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

7. REGLES POUR LES CHAMPIONNATS (INTERCLUB / SPORTS D'ENTREPRISE)

7.1 APERÇU DES CHAMPIONNATS

Ligue	Statut
NLA	Reprise du championnat le 10 mars 2021
NLB	Le championnat est suspendu jusqu'à nouvel ordre en raison du règlement COVID-19.
Super Ligue	
1ère ligue	
2e ligue	
3e ligue	

7.2 APERÇU DES CONCEPTS DE PROTECTION

Ligue	Statut
NLA	Créé
NLB	Pas encore élaboré, car les spécifications de l'OFSP sont encore attendues.
Super Ligue	
1ère ligue	
2e ligue	
3e ligue	



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

7.3 CONCEPT DE PROTECTION POUR LES MATCHS DE NLA (HOMMES ET FEMMES)

7.3.1 PRINCIPES / COMPREHENSION COMMUNE

- Les matchs se dérouleront sans spectateurs.
- Respecter autant que possible la distance (1,5 mètre)
- Le port du masque est obligatoire.
(Les joueurs et joueuses sur le terrain et l'arbitre qui dirige le match sont exemptés de l'obligation de porter un masque)
- Les clubs fournissent aux joueurs suffisamment de masques à usage unique et de désinfectant.
- Afin de simplifier le « traçage des contacts », le responsable corona de l'équipe locale tient une liste de toutes les personnes présentes. Alternativement, la solution en ligne pour le traçage des contacts de Visual Fantastix AG peut être utilisée.
- L'auto-ravitaillement est la règle, c'est-à-dire que chacun apporte sa propre nourriture et boisson.
- Les contacts avec des personnes extérieures doivent également être réduits au minimum dans la vie privée.

7.3.2 GROUPES DE PERSONNES

Ce concept de protection comprend les groupes de personnes suivant :

- Joueurs et joueuses des deux équipes
 - Entraîneur ou entraîneuse et personnel des deux équipes
(maximum par équipe : 1 entraîneur plus le médecin de l'équipe))
- Arbitre

7.3.3 RESPONSABLE COVID-19

L'équipe locale nomme un responsable Covid 19, qui est chargé de la mise en œuvre du concept et fait office de personne de contact pour les différents groupes de personnes et Swiss Squash.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

7.3.4 TESTS

Selon les premières déclarations de Swiss Olympic le 26 février 2021, aucune exigence n'est imposée aux ligues semi-professionnelles concernant le test des joueurs, des entraîneurs et du personnel.

Ces groupes de personnes peuvent être testés si un préposé au contrôle du coronavirus ou un médecin le recommande.

7.3.5 SEULEMENT SANS SYMPTÔMES AUX COMPÉTITIONS

Les personnes présentant des symptômes de maladie **ne sont pas** autorisées à participer aux matchs. En cas de symptômes, vous devez clarifier la suite de la procédure avec le médecin de famille.

Les symptômes typiques du COVID-19 sont :

- Toux (principalement sèche)
- Maux de gorge
- Essoufflement
- Fièvre (37,5), sensation de fièvre
- Douleurs musculaires (non causées par l'exercice)
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Plus rarement :

- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

Remarque

En cas d'absences de joueurs liées au Covid, le match peut être reporté en concertation avec l'adversaire. Si l'adversaire n'accepte pas le report, Swiss fixera une nouvelle date.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

7.3.6 ARRIVEE ET DEPART

- Le voyage doit être effectué individuellement, en transports en commun (masque obligatoire) ou par vos propres moyens de transport (si plus d'une personne se trouve dans la voiture, nous vous recommandons de porter un masque).
- En cas de déplacement avec le bus de l'équipe, le port systématique du masque est obligatoire.
- Une liste de présence doit être établie dans tous les moyens de transport.
- Les bus doivent être suffisamment désinfectés avant que l'équipe n'y monte.
- Il n'est pas autorisé de se réunir après le match, le centre doit être libéré immédiatement après le match.

7.3.7 SALUTATION

Il n'y aura pas de contact physique, ni de poignée de main. Avant et après le match, avec l'adversaire et l'arbitre.

7.3.8 VESTIAIRES / DOUCHES/ TOILETTES

L'utilisation des vestiaires, douches et toilettes est conforme au concept de protection de l'exploitant de l'établissement.

Remarque

- Le nombre maximum de personnes autorisées à l'intérieur est tel qu'une distance de 1,5 mètre est garantie à tout moment.
- Le masque doit être porté en permanence (sauf dans les douches).
- Le nombre maximum de personnes dans les douches est tel qu'une distance de 1,5 mètre est garantie à tout moment.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

7.3.9 CAS POSITIF (CONFIRME MEDICALEMENT)

1. Si le ou la responsable Corona d'une rencontre a connaissance d'un cas positif (confirmé médicalement!), Swiss Squash doit être informé.
2. Les cantons étant responsables des mesures d'isolement et de quarantaine, Swiss Squash informe le service médical cantonal.
3. Le service médical cantonal détermine les mesures d'isolement et de quarantaine.
4. Swiss Squash informe les responsables Corona des clubs et l'exploitant de l'installation de la décision du service médical cantonal.
5. Les clubs informent leurs joueurs et joueuses.
6. Les joueurs et joueuses informent leur entourage.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

8. REGLES POUR LES TOURNOIS

8.1 APERÇU DES TOURNOIS

Tournoi	Statut
Tournois A	Autorisés à nouveau à partir du 1er mars 2021.
Tournois de licence (sans tournois A)	Les tournois sont suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison du règlement COVID-19.
Racket-Nights	
Tournois loisirs	
Tournois juniors	Autorisés à nouveau à partir du 1er mars 2021.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

8.2 CONCEPT DE PROTECTION POUR LES TOURNOIS

8.2.1 PRINCIPES / COMPREHENSION COMMUNE

- Les matchs se dérouleront sans spectateurs.
- Respecter autant que possible la distance (1,5 mètre)
- Le port du masque est obligatoire.
(Les joueurs et joueuses sur le terrain et l'arbitre qui dirige le match sont exemptés de l'obligation de porter un masque)
- Afin de simplifier le « traçage des contacts », le responsable corona de l'équipe locale tient une liste de toutes les personnes présentes. Alternativement, la solution en ligne pour le traçage des contacts de Visual Fantastix AG peut être utilisée.
- L'auto-ravitaillement est la règle, c'est-à-dire que chacun apporte sa propre nourriture et boisson.
- Les contacts avec des personnes extérieures doivent également être réduits au minimum dans la vie privée.

8.2.2 GROUPES DE PERSONNES

Ce concept de protection comprend les groupes de personnes suivant :

- Joueurs
- Entraîneur et personnel
- Arbitre

8.2.3 RESPONSABLE COVID-19

L'organisateur du tournoi nomme un responsable Covid 19, qui est chargé de la mise en œuvre du concept et fait office de personne de contact pour les différents groupes de personnes et Swiss Squash.

Lors des tournois pour les championnats nationaux, les playoffs et le SQUASH !T, la série officielle de tournois juniors de Swiss Squash, Swiss Squash met le responsable Covid-19 à disposition.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

8.2.4 SEULEMENT SANS SYMPTÔMES AUX COMPÉTITIONS

Les personnes présentant des symptômes de maladie **ne sont pas** autorisées à participer aux matchs. En cas de symptômes, vous devez clarifier la suite de la procédure avec le médecin de famille.

Les symptômes typiques du COVID-19 sont :

- Toux (principalement sèche)
- Maux de gorge
- Essoufflement
- Fièvre (37,5), sensation de fièvre
- Douleurs musculaires (non causées par l'exercice)
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Plus rarement :

- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

8.2.5 ARRIVÉE ET DÉPART

- Le voyage doit être effectué individuellement, en transports en commun (masque obligatoire) ou par vos propres moyens de transport (si plus d'une personne se trouve dans la voiture, nous vous recommandons de porter un masque).
- Il n'est pas autorisé de se réunir après le match, le centre doit être libéré immédiatement après le match.

8.2.6 SALUTATION

Il n'y aura pas de contact physique, ni de poignée de main. Avant et après le match, avec l'adversaire et l'arbitre.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

8.2.7 VESTIAIRES / DOUCHES/ TOILETTES

L'utilisation des vestiaires, douches et toilettes est conforme au concept de protection de l'exploitant de l'établissement.

Remarque

- Le nombre maximum de personnes autorisées à l'intérieur est tel qu'une distance de 1,5 mètre est garantie à tout moment.
- Le masque doit être porté en permanence (sauf dans les douches).
- Le nombre maximum de personnes dans les douches est tel qu'une distance de 1,5 mètre est garantie à tout moment.

8.2.8 CAS POSITIF (CONFIRME MEDICALEMENT)

7. Si le ou la responsable Corona d'une rencontre a connaissance d'un cas positif (confirmé médicalement!), Swiss Squash doit être informé.
8. Les cantons étant responsables des mesures d'isolement et de quarantaine, Swiss Squash informe le service médical cantonal.
9. Le service médical cantonal détermine les mesures d'isolement et de quarantaine.
10. Swiss Squash informe les responsables Corona des clubs et l'exploitant de l'installation de la décision du service médical cantonal.
11. Les clubs informent leurs joueurs et joueuses.
12. Les joueurs et joueuses informent leur entourage.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

9. REGLES POUR LES ENTRAÎNEMENTS

9.1 GROUPES DE PERSONNES AUTORISÉS

Les groupes de personnes suivants sont autorisés à participer aux entraînements ou à s'entraîner :

- Juniors nés en 2001 ou plus tard
- Juniors / joueurs et joueuses qui s'entraînent régulièrement dans un centre de performance national ou régional
- Juniors / joueurs et joueuses avec une Swiss Olympic Card (tous niveaux)
- Athlètes de l'équipe nationale junior, athlètes de l'équipe nationale d'élite et athlètes de l'équipe vétérans.
- Joueurs et joueuses avec une licence PSA (toutes catégories)
- Athlètes des équipes NLA
- Athlètes sports amateurs: les jeux COVID-19 et les exercices à distance (1,5) par paires sont autorisés

9.2 ÉVALUATION DES RISQUES ET TRIAGE

Afin de garantir la traçabilité des participants, l'enregistrement écrit des participants est une exigence essentielle pour que l'entraînement soit possible.

Les joueurs et joueuses de squash et les entraîneurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ces personnes doivent rester à la maison et s'isoler. Elles doivent appeler leur médecin et suivre ses instructions.

9.3 ARRIVÉE ET DÉPART DU LIEU D'ENTRAÎNEMENT

Il est recommandé de se déplacer à pied, en vélo ou en voiture et d'éviter si possible les transports publics.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

9.4 TYPE D'ENTRAÎNEMENT

Pour les recommandations d'entraînement, Swiss Squash distingue les groupes suivants :

Sports de amateurs

- Des entraînements et des exercices pour deux sont autorisés, dans la mesure où le maintien de la distance de 1.5 m peut être respectée.
Swiss Squash propose une sélection adaptées de formes de jeu «compatibles coronavirus» sur <https://squashtraining.ch/>.
- Jusqu'à nouvel ordre, les formes de jeu et les exercices comptant 3 personnes ou plus ne sont pas autorisés sur le terrain.
- Un maximum de 15 personnes peuvent participer à une session de formation, dont un maximum de 2 personnes dans 1 court.

Sports de compétition (joueurs T4-E1, Juniors T2-T4 et NLA)

Programme d'entraînement selon le plan annuel conformément aux recommandations suivantes :

- Respecter des mesures d'hygiène strictes, également en dehors du sport
- Triage des partenaires et des groupes d'entraînement constants
- Garder la taille du groupe d'entraînement à un minimum raisonnable
- Réduire le contact physique au minimum nécessaire
- Réduire au minimum les matchs / exercices à trois personnes sur le terrain

Sport de haut niveau : professionnels et semi-professionnels clairement centrés sur le squash (T4-M)

Les mêmes recommandations que pour les sports de compétition.

Le contact corporel et les matchs / exercices à trois ou quatre personnes sur le terrain sont autorisés.

Veuillez noter :

- formez de petits groupes d'entraînement constants
- n'utilisez ces formes d'entraînement que si elles ont un sens en termes d'objectifs et de planification de carrière



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

10. RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

Swiss Squash ne peut que recommander de respecter les mesures et les exigences. La responsabilité de la mise en œuvre incombe aux responsables des clubs de squash, à l'entraîneur, à l'exploitant des installations et aux organisateurs d'événements. Pour cette raison, chaque club/centre doit désigner un représentant Covid 19 pour s'assurer que toutes les exigences sont remplies et doit le communiquer à Swiss Squash.

Swiss Squash considère ce document comme obligatoire pour tous les membres de club / centre de Swiss Squash, tous les entraîneurs de squash et tous les joueurs et joueuses de squash.

11. COMMUNICATION DU CONCEPT DE PROTECTION

Plan de communication pour le concept de protection COVID-19 Squash

QUOI ?	Canal	Date
http://www.squashtraining.ch	Site web	30/04/2020
Mise en ligne www.squash.ch	Site web	30.04.2020
Informations des associations régionales	Publipostage direct	30.04.2020
Information des centres de performance	Publipostage direct	30.04.2020
Club et centre d'information	Publipostage direct	30.04.2020
Information entraîneur	Newsletter	30.04.2020
Information organisateur de tournois	Newsletter	30.04.2020
Information joueurs / joueuses	Newsletter	30.04.2020
Upates	Site web / Newsletter	Au besoin



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DU SQUASH

12.VALIDITÉ

La 1ère version du concept de protection actuel a été créée le 23 avril 2020.

Le concept s'adapte continuellement aux exigences du gouvernement fédéral. Les ajustements sont publiés sous forme de versions.

Le concept de protection Covid-19 du, 7er mars version 12, s'applique immédiatement.

Adetswil, 15er avril 2021

Swiss Squash
Ernst Roth
Président